



Lausanne, le 31 mars 2021

Service public

Solidaires - Unitaires – Démocratiques

Tél. 021 / 351 22 50

Chauderon 5 - 1003 Lausanne

e-mail info@sud-vd.ch

facebook.com/sudresiste

Conservatoire de Lausanne CL

Madame Noémie L. Robidas

Directrice générale

Monsieur John Cohen

Directeur

Rue de la Grotte 2

Case postale 5700

1002 Lausanne

Ouverture de négociations immédiates suite au mandat voté à l'AG du personnel enseignant du CL

Madame la Directrice générale,
Monsieur le Directeur du Conservatoire,

Nous vous remercions et avons pris note de la réponse amenée à notre courrier du 22 mars courant suite à l'Assemblée générale du corps professoral du Conservatoire de Lausanne, le 19 mars. Nous prenons aussi note de votre position de ne pas entrer en matière sur une table de négociations entre la direction du Conservatoire et la délégation SUD-APC au sens de la Résolution votée à l'unanimité par les 63 salarié.e.s présent.e.s.

Pour mémoire, en date du 17 février 2021, et sans préavis, vous avez adressé une lettre à chaque professeur.e du Conservatoire pour signifier de manière verticale et unilatérale la décision du Conseil de Fondation HEMU-CL d'imposer les mesures suivantes:

- Suppression du taux de maintien, avec effet au 1^{er} septembre 2021,
- Gel temporaire des annuités dès le 1^{er} janvier 2022 et pour la période nécessaire liée à la transition vers un nouveau système de rémunération
- Renouvellement des contrats pour une durée d'un an renouvelable. Cette mesure est temporaire et a pour but d'assurer la transition vers les directives FEM et la CCT à venir, elle prendra fin lorsque les nouvelles échelles salariales seront en vigueur.

Or, ces mesures n'ont jamais fait l'objet d'une quelconque négociation, qui est pourtant à la base de tout accord, entre les employé.e.s et les employeurs, sur tout changement de paradigme contractuel affectant structurellement un collectif de travailleurs et travailleuses.

A partir de cette réalité du terrain et des mesures que vous prétendez imposer de manière abrupte et unilatérale, nous réitérons ici notre demande formelle d'une ouverture

immédiate de négociations pour trouver une solution qui tienne compte aussi des intérêts des salarié.e.s du Conservatoire de Lausanne.

Nous vous signalons aussi que la composition des groupes de travail, que vous énoncez en page 4 de votre lettre, n'est pas satisfaisante. Nous désirons une structure de négociation qui comprenne d'une part, les employeurs et subventionneurs et, d'autre part, le groupe des employé.e.s soit une délégation SUD-APC, composée de membres du corps professoral, des membres ou ex-membres du CO.RE, et des délégué.e.s du syndicat. Les thématiques salariales, pédagogiques et structurelles pourront être abordées de manière sérieuse et raisonnable dans ce contexte de négociation.

Pour notre part, l'APC et les salarié.e.s syndiqué.e.s à SUD constituent un collectif qui agit sur mandat de l'Assemblée générale et travaille en étroite collaboration avec notre syndicat. Ainsi, des représentant.e.s de SUD, la délégation du personnel et Me Dubuis devront participer aux négociations dans le cadre du mandat reçu de l'Assemblée générale. A partir de cette réalité, nous ne voulons pas travailler dans les groupes que vous proposez car ils ne peuvent se substituer à une négociation en bonne et due forme.

Si vous deviez refuser aux salariée.e.s le droit à une négociation sur les "mesures d'assainissement" ou "mesures de consolidation" selon vos différents textes publiés, nous recourrons aux mesures nécessaires pour faire respecter notre droit fondamental de nous faire entendre et de défendre nos intérêts dans un contexte de restructuration profonde, affectant principalement les professeur.e.s du Conservatoire de Lausanne.

Finalement, alors que les élèves du CL réussissent brillamment des concours notamment nationaux et que les parents des élèves soutiennent publiquement leurs professeur.e.s signifiant ainsi que ces dernière.er.s accomplissent avec professionnalité et qualité leur travail, nous nous étonnons que l'employeur déploie contre le corps professoral, une attaque aussi brutale qu'abrupte sur le statut salarial, les acquis par expérience et expertise. L'investissement dans l'institution doit être reconnue et valorisée. Nous ne saurions accepter que le métier de professeur.e de musique ne soit pas reconnu à sa juste valeur.

Dans l'attente d'une réponse que nous sollicitons au 6 avril, au plus tard, et dans le grand espoir de trouver une solution commune à la question du Conservatoire, nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice générale, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Délégation SUD-APC